

# L' BSERVATOIRE DE LA FAMILLE

Enquête 2006 - Pays de la Loire

## Vie familiale et Vie professionnelle



# SOMMAIRE

---

Edito du Président .....	3
--------------------------	---

Introduction .....	5
--------------------	---

## **ANALYSE**

Le profil type .....	8
----------------------	---

### **■ LE TEMPS FAMILIAL**

Les modes de garde .....	9
--------------------------	---

Les activités en famille .....	12
--------------------------------	----

Les tâches domestiques .....	16
------------------------------	----

Les parents au foyer .....	18
----------------------------	----

### **■ LE TEMPS PROFESSIONNEL**

Le temps de travail .....	20
---------------------------	----

Les congés paternités / maternités / parentaux .....	23
--	----

### **■ CONCLUSION SUR LA CONCILIATION .....**

## **SYNTHESE, CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Conciliation et famille .....	26
-------------------------------	----

Conciliation et emploi .....	27
------------------------------	----

La famille élargie .....	27
--------------------------	----

Profil des familles selon le mode de garde .....	29
--	----

La satisfaction de la conciliation .....	31
--	----

Les améliorations des modes de garde .....	31
--	----

Propositions .....	32
--------------------	----

## **ANNEXE :**

Questionnaire .....	33
---------------------	----



## EDITO

« Conciliation vie familiale et vie professionnelle » est la troisième enquête réalisée par les UDAF de la Loire Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée.

La mise en commun des moyens des UDAF des Pays de la Loire a permis de réaliser ce travail en collaboration avec l'Institut de Psychologie et Sociologie Appliquées (IPSA) de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO).

Que tous ceux, bénévoles des commissions « Observatoire de la Famille », salariés des UDAF et de l'URAF ou étudiants de l'UCO, qui se sont impliqués dans ce travail soient ici remerciés. Nous aurons un remerciement particulier envers Madame Laurence Cocandeaubellanger, enseignante chercheur à l'IPSA qui a supervisé notre étude.

Leur persévérance et leurs compétences nous permettent aujourd'hui d'avoir un aperçu des situations mais aussi des attentes des ligériens quand à la manière dont ils concilient ou souhaitent concilier leur vie professionnelle ou leurs engagements et leur vie familiale.

Ainsi que le souligne le rapport réalisé dans la même période par le CESR des Pays de la Loire (« *Du Temps pour ses enfants, La conciliation vie familiale, vie professionnelle, vie sociale* » dans « *A vous de Jouer ! Quelles perspectives pour les jeunes dans les Pays de la Loire ?* ») les Pays de la Loire est la première région de France pour le taux de fécondité. Paradoxalement elle est aussi la première région pour le taux d'emploi des femmes.

Cela montre bien qu'emploi et vie familiale ne sont pas incompatibles. Faut-il encore que soient mis en œuvre, en plus d'une politique familiale dynamique, des moyens adaptés à la conciliation de la vie familiale et vie professionnelle.

Si par rapport à d'autres pays européens la France peut s'enorgueillir d'une politique familiale ambitieuse, elle ne doit pas « baisser sa garde ». Tous les acteurs, politiques, économiques ou sociaux, doivent œuvrer ensemble dans ce sens.

Les familles ont une part active, voire primordiale, dans l'augmentation de notre PIB, mais surtout n'oublions pas que la première richesse d'un pays ce sont ses enfants !

*Philippe Poumailloux*

*Président de l'URAF des Pays de la Loire*



# INTRODUCTION

Cette étude, menée par les 5 observatoires de la famille des départements de la Loire Atlantique, du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne et de la Vendée, se propose de décrire et d'analyser les modes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle dans les Pays de la Loire.

Ainsi, nous apporterons de grandes tendances statistiques tout en soulignant les tendances sociales afin de voir précisément comment s'articulent temps professionnel et temps familial.

Pour ce faire, nous traiterons dans un premier temps l'analyse régionale (les analyses départementales faisant l'objet de cinq documents spécifiques) puis, dans un second temps, nous essayerons de synthétiser et d'apporter des éléments de conclusion. Nous profiterons de cette dernière partie pour faire quelques propositions, mettre en avant les différences entre les départements et souligner les attentes des parents interrogés.





## ANALYSE

Il est question dans ce dossier d'observer de quelles façons s'articulent vie familiale et vie professionnelle. Pour ce faire nous avons déterminé un certain nombre d'indicateurs qui nous renseigneront sur les modes de conciliation. Par conciliation, nous entendons la façon dont les familles rendent compatibles organisation familiale et organisation professionnelle.

Ainsi, les indicateurs que nous avons retenus structureront notre analyse en deux parties.

Dans la première il s'agira de mettre en lumière les organisations des familles en terme de vie familiale. Les indicateurs de cette organisation seront les modes de garde, le temps passé en famille (moments passés entre parents et enfants, aide aux leçons, vacances en famille, la prise des repas) les tâches domestiques et l'activité de parents au foyer.

Dans la seconde partie, nous verrons de quelle façon s'organise la vie professionnelle. Les différents indicateurs qui structureront cette partie seront le temps de travail (RTT, choix et quota horaires) et les congés de maternité / paternité / parentaux.

Chacun de ces indicateurs sera observé au travers du sexe, de la catégorie socioprofessionnelle, de l'âge, du revenu mensuel, de la taille de la commune et du temps de transport entre le domicile et le lieu de travail.

Une première partie sera consacrée au profil type du répondant.

Après redressement<sup>1</sup>, le nombre de questionnaires utilisés dans l'analyse de la région est de 1885.



---

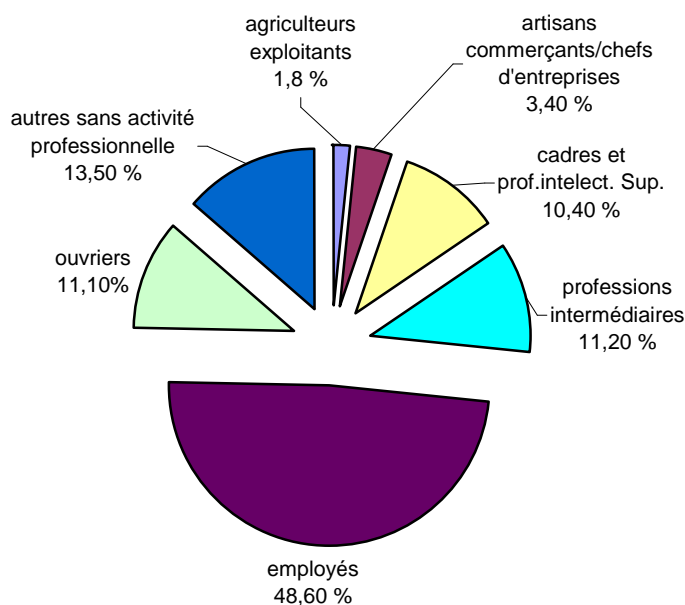
<sup>1</sup> Un redressement a été effectué afin d'être au plus près de la réalité sociale telle que l'a décrit le recensement. Le redressement a été effectué sur la profession et sur le département.



## Le profil type.

Les parents ayant répondu au questionnaire **sont majoritairement des mères (88 %)**. 28 % habitent en Loire Atlantique, 21 % en Maine et Loire, 17 % en Mayenne, 18 % en Sarthe et 16 % en Vendée. Elles ont **entre 36 et 50 ans et vivent en couple à 90 %**. Elles habitent à plus de 50 % dans des communes rurales (inférieur à 5000 habitants.). Enfin, **les familles sont composées de 2 enfants pour 45 % d'entre elles** (32 % en ont trois, 13 % un seul et 7 % plus de quatre).

**Plus de 48 %** des personnes interrogées **sont employées**, 14 % sont sans activité. La commune de travail est une ville de taille moyenne : 42 % des personnes ayant un emploi travaillent dans une commune de 5000 à 50000 habitants. Le revenu mensuel est quant à lui compris entre 2000 et 3000 euros dans 40 % des foyers ligériens.



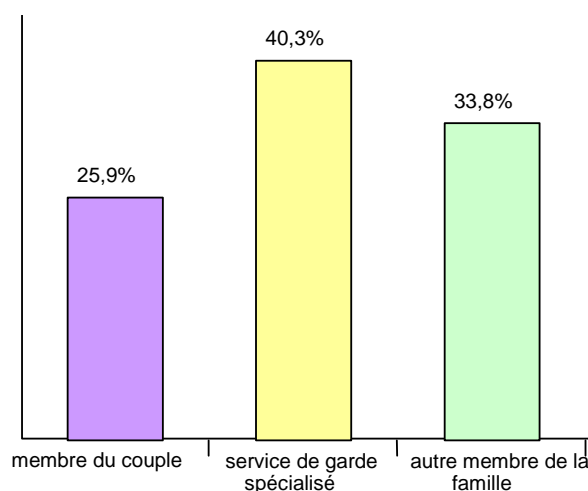
Répartition de la population selon la catégorie socio-professionnelle

# LE TEMPS FAMILIAL

---

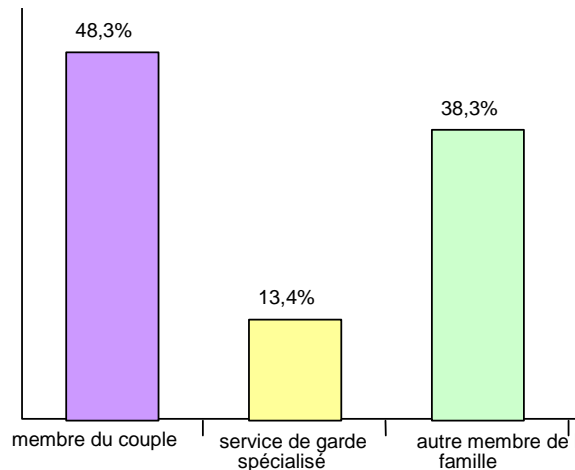
## ■ Les modes de garde

Pendant le temps de travail **la garde des enfants est principalement (40 %) confiée à une institution spécialisée** (crèche, assistante maternelle, garderie, baby-sitter). **La seconde institution sollicitée pour garder les enfants est la famille** (hors membres du couple). Dans 34 % des foyers, la garde est confiée aux grands-parents, à un des membres de la fratrie ou à un autre membre de la famille. Les parents sont, enfin, les troisièmes acteurs à s'occuper de leurs enfants pendant le temps de travail du conjoint.



### Répartition des modes de garde pendant le travail.

Cette tendance se modifie largement lorsqu'on interroge les familles sur leurs modes de garde **pendant les activités pratiquées hors temps de travail. Le couple devient, en effet, le premier acteur (48 %) de la garde des enfants**, suivi par les membres de la famille (38 %), puis par les services de garde spécialisés (13 %).



### Répartition des modes de garde hors temps de travail.

On peut alors penser que **le choix du mode de garde varie avec le besoin**. C'est-à-dire que les gardes régulières seront confiées plus systématiquement à des services spécialisés tandis que pour les gardes de plus courtes durées, plus ponctuelles, les parents feront appel à une organisation interne à la famille. Ainsi, les grands-parents seront plus souvent sollicités et un système de roulement peut même être instauré entre les membres du couple. L'un fait son activité pendant que l'autre garde les enfants.

Si le moindre **coût financier est le premier élément avancé**, afin de justifier la garde par un des conjoints ou par un autre membre de la famille, le choix du mode de garde se trouve **aussi justifié par un projet éducatif**, puis par le côté pratique de tel ou tel choix. 41 % des parents gardant eux-mêmes leurs enfants, déclarent utiliser ce mode de garde pour des raisons financières, mais ils sont aussi 40 % à souhaiter que leurs enfants soient gardés à domicile. De la même façon, lorsque c'est à un membre de la famille que sont confiés les enfants, 61 % des familles mettent en avant le coût financier, mais 23 % souhaitent également une garde à domicile pour leurs enfants. Inversement, lorsque l'enfant est confié à une institution ou à une personne spécialisée, 19 % déclarent souhaiter que leurs enfants soient gardés à l'extérieur du domicile. Cependant, ces familles sont aussi 31 % à déclarer avoir choisi ce mode de garde par manque de famille ou de connaissance pouvant jouer le rôle de nourrice.

Raison choix mode de garde	coût financier moindre	souhait garde à domicile	souhait garde à l'extérieur	pas de famille ou connaissance	TOTAL
<b>Mode de garde pendant le travail</b>					
un des conjoints	41,0% ( 181)	40,1% ( 177)	5,4% ( 24)	13,4% ( 59)	<b>100% ( 441)</b>
service de garde spécialisé	36,5% ( 235)	13,5% ( 87)	19,3% ( 124)	30,7% ( 198)	<b>100% ( 644)</b>
autre membre de la famille	61,4% ( 320)	23,8% ( 124)	7,7% ( 40)	7,1% ( 37)	<b>100% ( 521)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45,8% ( 736)</b>	<b>24,2% ( 388)</b>	<b>11,7% ( 188)</b>	<b>18,3% ( 294)</b>	<b>100% (1606)</b>

Le mode de garde utilisé pendant le temps de travail en fonction des raisons du choix de la garde.

Au-delà du projet éducatif, il semblerait que **le côté économique joue un rôle important** dans le choix du mode de garde. Il convient alors de prendre en compte l'impact du revenu mensuel sur le choix de l'institution à laquelle les enfants seront confiés.

Ainsi, **le recours à un service ou à une personne spécialisée** dans la garde d'enfant **tend à augmenter avec le revenu mensuel** (et cela, qu'il s'agisse du mode de garde pendant le temps de travail ou du mode de garde hors temps de travail). Le recours à un membre de la famille est réparti de façon homogène le long de l'échelle de revenus. On notera simplement une légère sur-représentation pour les familles ayant des revenus inférieurs à 1000 euros par mois.

Mode de garde pendant le travail	un des conjoints	service de garde spécialisé	autre membre de la famille	TOTAL
<b>Revenus mensuels</b>				
moins de 1000	32,3% ( 31)	27,1% ( 26)	40,6% ( 39)	<b>100% ( 96)</b>
1000-1500	31,1% ( 69)	31,1% ( 69)	37,8% ( 84)	<b>100% ( 222)</b>
1500-2000	30,8% ( 115)	33,2% ( 124)	35,9% ( 134)	<b>100% ( 373)</b>
2000-3000	24,2% ( 217)	42,3% ( 379)	33,6% ( 301)	<b>100% ( 897)</b>
plus de 3000	18,8% ( 80)	51,5% ( 219)	29,6% ( 126)	<b>100% ( 425)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25,4% ( 512)</b>	<b>40,6% ( 817)</b>	<b>34,0% ( 684)</b>	<b>100% (2013)</b>

#### Choix du mode de garde pendant le temps de travail en fonction du revenu mensuel.

De plus, le nombre d'habitants de la commune de résidence semble jouer un certain rôle dans le mode de garde utilisé par les familles. On remarquera à ce propos, **que plus la taille de la ville augmente, plus les foyers font garder leurs enfants par un des membres de leur famille**. 31% des personnes résidant dans des villes de moins de 5000 habitants font appel à des membres de la famille élargie, alors qu'ils sont 40% à le faire dans les villes de plus de 50000 habitants.

Mode de garde pendant le travail	un des conjoints	service de garde spécialisé	autre membre de la famille	TOTAL
<b>Nombre habitants commune résidence</b>				
moins de 5000	25,6% ( 290)	43,0% ( 486)	31,4% ( 355)	<b>100% (1131)</b>
5000 à 50000	25,9% ( 151)	38,8% ( 226)	35,3% ( 206)	<b>100% ( 583)</b>
plus de 50000	24,9% ( 80)	35,8% ( 115)	39,3% ( 126)	<b>100% ( 321)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25,6% ( 521)</b>	<b>40,6% ( 827)</b>	<b>33,8% ( 687)</b>	<b>100% (2035)</b>

### Choix du mode de garde pendant le temps de travail en fonction du nombre d'habitants de la commune de résidence.

Enfin, la quasi-totalité des personnes ayant un emploi se rendent sur leur lieu de travail en voiture ou par le biais du co-voiturage. **Il ne semble pas y avoir de relation entre le mode de transport utilisé et le mode de garde choisi pour les enfants.** Le fait d'être dépendant des horaires des transports en commun ne modifie en rien le mode de garde. **En revanche,** il semblerait que **le temps de transport** (en moyenne 5 à 15 min.) **influence le mode de garde.** En effet, plus le temps de transport augmente, plus le mode de garde privilégié sera la crèche, la garderie ou la baby-sitter. Les personnes ayant un temps de trajet domicile/lieu de travail inférieur à 15 minutes utilisent dans 33 % des cas, un service de garde spécialisé, tandis que les parents ayant un temps de trajet supérieur à 30 minutes ont recours à un service de garde dans 45 % des cas.

## ■ Les activités en famille

Il convient tout d'abord de remarquer qu'une seule des personnes interrogées déclare ne pas avoir d'activité avec ses enfants. **La première activité** que les ligériens pratiquent avec leur enfant est de regarder **la télévision** (17 %). Les balades et les jeux sont pratiqués avec les enfants dans 15 % des familles, la lecture dans 13 %. Le bricolage est cité en dernier, il est pratiqué dans 6 % des foyers des Pays de la Loire.

Cependant, **82 % des personnes interrogées voudraient passer plus de temps avec leurs enfants**. Ce constat est à rapprocher du nombre d'heures travaillées. En effet, plus les parents travaillent, plus ils disent ne pas pouvoir passer de temps avec leurs enfants, faute d'horaires compatibles. D'autre part, 26 % des personnes travaillant à temps partiel n'ont pas envie de passer plus de temps avec leurs enfants, contre 12 % des personnes travaillant plus de 40 heures par semaine.

Le sexe entre aussi en ligne de compte, quant au temps passé avec les enfants. Ces derniers passent en effet, plus de temps avec leur père le week-end et pendant les vacances qu'avec leur mère. Cependant, ils voient plus souvent leur mère que leur père le mercredi. 18 % des enfants passent du temps avec leur mère le mercredi contre 9,8 % avec leur père ce même jour.

Temps avec enfants	soir	mercredi	week end	vacances	TOTAL
<b>Sexe</b>					
homme	22,7% ( 104)	9,8% ( 45)	39,4% ( 181)	28,1% ( 129)	<b>100% ( 459)</b>
femme	20,1% ( 770)	17,5% ( 672)	35,0% (1341)	27,5% (1053)	<b>100% (3836)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20,3% ( 874)</b>	<b>16,7% ( 717)</b>	<b>35,4% (1522)</b>	<b>27,5% (1182)</b>	<b>100% (4295)</b>

**Le temps passé avec les enfants en fonction du sexe.**

**Le nombre de repas pris en famille** indique aussi la capacité de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle des personnes interrogées. Ainsi, **dans 85,6 % des familles ligériennes, on prend au moins un repas en famille chaque jour**. Si globalement, tous les milieux sociaux prennent au moins un repas par jour en famille, les artisans et ouvriers sont, cependant, les catégories socioprofessionnelles qui ne mangent pas de façon quotidienne avec l'ensemble de leur famille.

Nombre repas en famille	tous les jours	une à deux fois par semaine	jamais	TOTAL
<b>Profession</b>				
agri/exploitant	93,1% ( 27)	6,9% ( 2)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 29)</b>
art/com/chef d'ent	74,6% ( 44)	23,7% ( 14)	1,7% ( 1)	<b>100% ( 59)</b>
cadre et prof intell>	91,8% ( 157)	7,6% ( 13)	0,6% ( 1)	<b>100% ( 171)</b>
profession intermédiaire	85,9% ( 159)	14,1% ( 26)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 185)</b>
employé	85,8% ( 713)	13,6% ( 113)	0,6% ( 5)	<b>100% ( 831)</b>
ouvrier	79,0% ( 147)	19,9% ( 37)	1,1% ( 2)	<b>100% ( 186)</b>
Autres sans activité professionnell	87,0% ( 201)	11,7% ( 27)	1,3% ( 3)	<b>100% ( 231)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>85,6% (1448)</b>	<b>13,7% ( 232)</b>	<b>0,7% ( 12)</b>	<b>100% (1692)</b>

### Le nombre de repas en famille selon la profession.

**L'aide aux devoirs** semble être, également, un moment privilégié et quasi-exclusif de la famille. En effet, parmi les enfants ayant besoin d'aide pour leurs leçons (80 %), 6 % sont aidés par un membre de leur famille (88 % des enfants sont aidés par un de leur parent, 2,1 % par leurs grands-parents, 4 % par un frère ou une sœur). 5 % des enfants font leurs devoirs pendant l'étude, alors que 0,3 % font appel à une association ou à une personne employée. Il faut cependant remarquer que **l'aide aux devoirs est surtout une tâche déléguée aux mères** : 50 % des leçons sont suivies par des femmes et 21 % sont suivies par des hommes.

On peut donc voir que l'aide aux devoirs est une tâche qui se délègue peu à des « extra-familiaux » et qu'il s'agit d'une activité hautement féminisée. Ainsi, pour 64 % des personnes, aider ses enfants dans leur travail scolaire est avant tout un moment de partage. Il s'agit d'un devoir pour 31 % et d'une corvée pour 7 % (la différence entre sexe n'entre pas en compte dans la représentation de l'aide aux leçons.)

Représentation aide du travail scolaire	Nb. cit.	Fréq.
moment de partage	735	63,5%
devoir	355	30,7%
corvée	67	5,8%
<b>TOTAL CIT.</b>	<b>1157</b>	<b>100%</b>

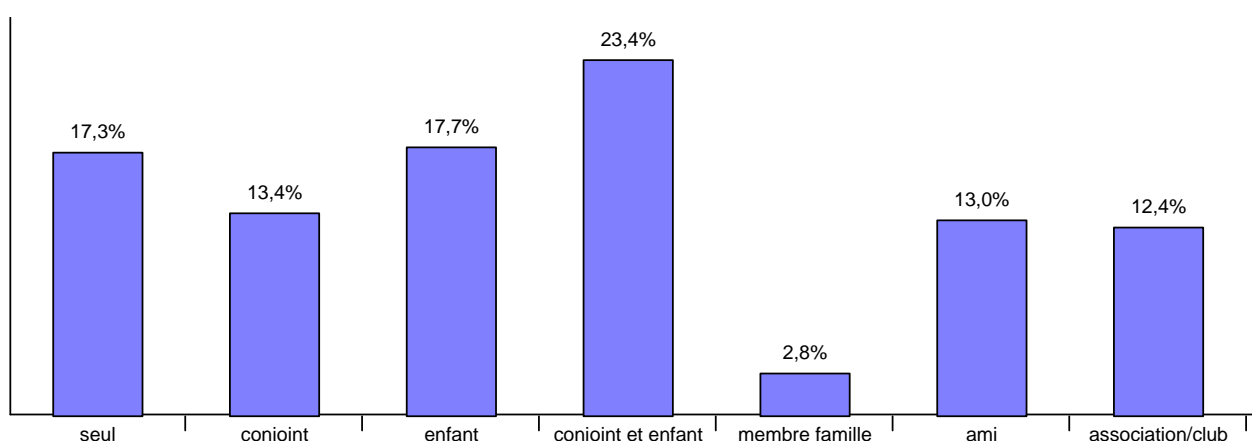
### Représentation de l'aide au travail scolaire.

**Les vacances** semblent également être un moment privilégié de la famille. **56 % des personnes interrogées partent en vacances avec leur famille au complet**, 14 % ne partent qu'avec leur conjoint, 18 % qu'avec leurs enfants, 7 % avec des amis, et 5 % avec des membres de leur famille.

Le coût financier est la principale raison mise en avant pour expliquer le fait de ne pas partir en vacances en famille (69 %). Ainsi, le statut social et le niveau de revenus sont à prendre en compte pour connaître de quelle manière la variable financière entre en jeu. On peut ainsi s'apercevoir, que **les cadres sont ceux qui partent le plus en vacances en famille** (93 % des cadres partent en vacances avec au moins un membre de leur famille). Les personnes sans emploi sont les plus touchées par les difficultés financières avec les agriculteurs. Enfin, **les artisans sont ceux qui ont le plus de mal, semble-t-il, à concilier travail et vacances en famille**. Il s'agit, en effet, de la catégorie partant le moins en vacances en famille.

Si, comme nous l'avons vu, le temps en famille est un temps au domicile (repas, devoirs, activités, garde des enfants...), les activités hors domicile ne sont pas moins des activités familiales.

**Les activités pratiquées à l'extérieur du domicile sont en effet pratiquées par 23 % des familles avec tous leurs membres** (conjoint et enfants), dans 18 % des foyers, les enfants sont avec un seul de leur parent. Du point de vue des activités pratiquées, notons que 26 % des foyers sortent en balade, 19 % font du shopping, 15 % une activité sportive, 11 % fréquentent les salles de cinéma, et que seulement 5 % n'ont aucune activité à l'extérieur de leur domicile.



**L'accompagnement lors des activités hors du domicile.**



**Le mode de transport ne semble pas avoir d'incidence sur l'organisation de la vie familiale** en générale. En effet, que les ligériens utilisent les transports en commun ou des transports individuels, le temps passé avec les enfants ne changent pas.

**De la même façon, le temps de transport ne semble pas avoir une incidence forte** sur l'organisation de la vie familiale et sur le temps passé avec les enfants en particulier. 22 % des personnes ayant un trajet domicile/lieu de travail de 5 à 15 minutes passent du temps avec leur enfant le soir. 17% des personnes mettant entre 30 minutes et 1 heure pour se rendre sur leur lieu de travail passent également du temps avec leurs enfants le soir. Il existe bien une relation entre le temps de trajet et le moment passé avec les enfants cependant cette relation est peu sensible.

<b>Temps avec enfants temps trajet au travail</b>	soir	mercredi	week end	vacances	<b>TOTAL</b>
moins de 15 mn	21,6% ( 343)	15,1% ( 240)	36,2% ( 576)	27,2% ( 432)	<b>100% (1591)</b>
entre 15mn et 30mn	20,0% ( 206)	15,7% ( 162)	35,5% ( 366)	28,7% ( 296)	<b>100% (1030)</b>
plus de 30 mn	17,4% ( 97)	15,1% ( 84)	38,1% ( 212)	29,3% ( 163)	<b>100% ( 556)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20,3% ( 646)</b>	<b>15,3% ( 486)</b>	<b>36,3% (1154)</b>	<b>28,0% ( 891)</b>	<b>100% (3177)</b>

**Moments passés avec les enfants en fonction du temps de trajet pour se rendre sur le lieu de travail.**

## ■ Les tâches domestiques

Nous pouvons continuer dans cette présentation en montrant comment sont organisées et réalisées les tâches domestiques. **Le membre du couple ayant répondu (majoritairement la femme) déclare dans 70 % des cas s'occuper des tâches domestiques**, qu'il s'agisse des courses, de la préparation des repas, du ménage, de l'entretien du linge ou encore des formalités administratives.

Le conjoint s'occuperait alors dans 23,4 % des cas des tâches domestiques. Un des membres de la famille s'occuperait de ces tâches dans 3,2 % des foyers des pays de la Loire (principalement pour le ménage), tandis que 2,7 % des familles disent confier à une femme de ménage les tâches d'entretien de la maison.

Si les tâches domestiques sont réparties de façon hétérogène au sein de la famille, il semblerait qu'elles le soient aussi entre les familles.

Ménage	Vous	conjoint	membre famille	femme de ménage	TOTAL
<b>Revenus mensuels</b>					
moins de 1000	76,6% ( 95)	11,3% ( 14)	12,1% ( 15)	0,0% ( 0)	<b>100% ( 124)</b>
1000-1500	75,0% ( 207)	17,0% ( 47)	6,2% ( 17)	1,8% ( 5)	<b>100% ( 276)</b>
1500-2000	70,1% ( 333)	23,8% ( 113)	3,4% ( 16)	2,7% ( 13)	<b>100% ( 475)</b>
2000-3000	65,4% ( 642)	27,2% ( 267)	4,6% ( 45)	2,8% ( 27)	<b>100% ( 981)</b>
plus de 3000	51,3% ( 278)	22,7% ( 123)	5,2% ( 28)	20,8% ( 113)	<b>100% ( 542)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>64,8% (1555)</b>	<b>23,5% ( 564)</b>	<b>5,0% ( 121)</b>	<b>6,6% ( 158)</b>	<b>100% (2398)</b>

#### La répartition du ménage selon le revenu mensuel.

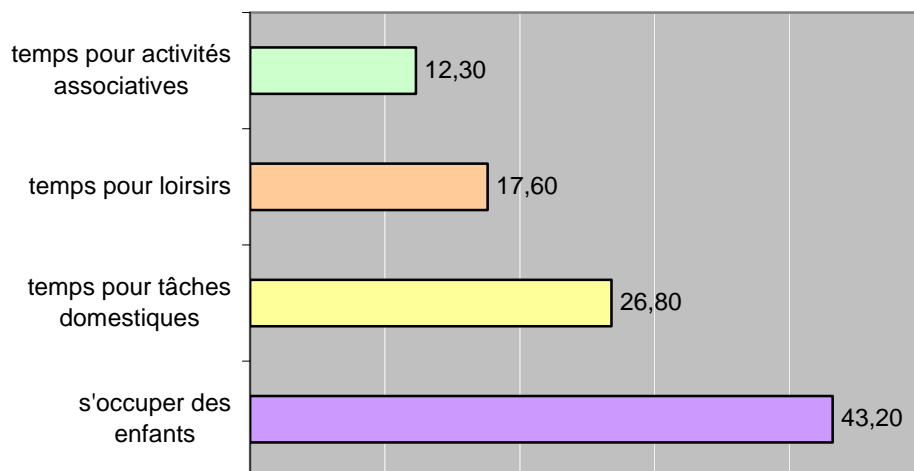
D'une façon assez évidente, les personnes les plus aisées font plus appel à une femme de ménage que les personnes les plus démunies. Ainsi, dans 21 % des familles ayant un revenu mensuel supérieur à 3000 euros, une personne employée s'occupe de l'entretien de la maison. Dans les familles ayant un revenu compris entre 2000 et 3000 euros, 3% emploient une femme de ménage. C'est-à-dire que sur l'ensemble des personnes employant une femme de ménage, 71,5 % sont des personnes ayant des hauts revenus.

Ainsi, les tâches et activités traditionnellement conférées à la famille ne semblent pas ou peu déléguées à des structures extra-familiales. Il est aussi important de souligner que lorsque la famille nucléaire cède sa place, c'est souvent au profit de la famille élargie (grands-parents etc...). **Les grands-parents interviendraient principalement dans la garde des enfants.** Cependant, les écarts entre les niveaux de revenus influencent la façon dont les familles vont rendre compatibles leur vie professionnelle et leur vie familiale ; nous l'avons vu notamment au travers des modes de garde, mais aussi au travers des moments passés en famille ou encore la gestion des tâches domestiques.

## ■ Les parents au foyer

Notre échantillon est composé de **10 % de parents au foyer**, 65,3 % le sont devenus par choix familial. Il s'agit donc de **personnes ayant fait le choix de laisser de côté une activité professionnelle** afin d'organiser à temps plein la vie familiale. Cela se retrouve notamment lorsque l'on interroge ces parents au foyer sur ce qu'ils apprécient le plus dans le fait d'organiser la vie familiale. Pour 43,2 % d'entre eux, la satisfaction d'une activité au foyer vient du fait de pouvoir s'occuper des enfants. Pour 25,8 % c'est le fait d'avoir du temps pour les tâches domestiques qui apportera la satisfaction. Les activités pour soi, comme le temps pour les loisirs ou pour des activités associatives, ne sont citées qu'en troisième et quatrième position, respectivement par 17,6 % et 12,3 % des parents au foyer. Ainsi, **la satisfaction d'être parent au foyer se retrouve dans le fait de mieux gérer et organiser la vie familiale et non pour son temps personnel en premier lieu.**

Pourcentage de satisfaction d'être parent au foyer



Remarquons également que le nombre de parents au foyer augmente avec le nombre d'enfants. 7,2 % des foyers ayant un enfant unique ont un des parents au foyer, contre 43,5 % des familles ayant plus de 4 enfants.

OUI NON PARENT AU FOYER	OUI	NON	TOTAL
<b>Nombre enfant</b>			
1	7,2% ( 17)	92,8% ( 220)	<b>100% ( 237)</b>
2	7,9% ( 66)	92,1% ( 767)	<b>100% ( 833)</b>
3	10,9% ( 66)	89,1% ( 537)	<b>100% ( 603)</b>
4	13,3% ( 16)	86,7% ( 104)	<b>100% ( 120)</b>
plus de 4	43,5% ( 27)	56,5% ( 35)	<b>100% ( 62)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10,4% ( 192)</b>	<b>89,6% (1663)</b>	<b>100% (1855)</b>

**Le fait d'être parent au foyer selon le nombre d'enfants.**

Le fait d'être parent au foyer ne se fait pas non plus au hasard des positions sociales. On retrouve une **faible proportion de personnes au foyer lorsque le conjoint est artisan** ou lorsqu'il a une profession intermédiaire (respectivement 5 % et 3 %). A l'inverse, 11,6 % des conjoints de cadres, et 14 % des conjoints d'ouvriers sont au foyer. Enfin, 7,6 % des ligériens ayant un conjoint employé sont parents au foyer.

OUI NON PARENT AU FOYER	OUI	NON	TOTAL
<b>Profession conjoint</b>			
agri/exploitant	8,5% ( 6)	91,5% ( 65)	<b>100% ( 71)</b>
art/com/chef d'ent	6,8% ( 8)	93,2% ( 109)	<b>100% ( 117)</b>
cadre et prof intell>	11,6% ( 30)	88,4% ( 229)	<b>100% ( 259)</b>
profession intermédiaire	6,3% ( 9)	93,7% ( 134)	<b>100% ( 143)</b>
employé	7,6% ( 42)	92,4% ( 513)	<b>100% ( 555)</b>
ouvrier	14,1% ( 60)	85,9% ( 365)	<b>100% ( 425)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9,9% ( 155)</b>	<b>90,1% (1415)</b>	<b>100% (1570)</b>

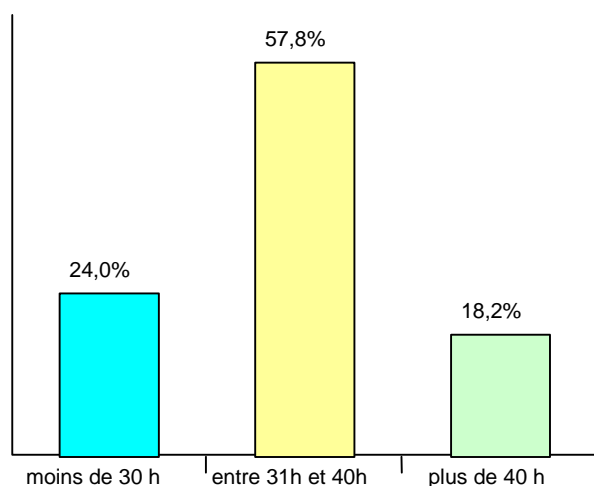
**Le fait d'être parent au foyer selon la profession du conjoint.**

# LE TEMPS PROFESSIONNEL

---

## ■ Le temps de travail

La majorité (57,8 %) des personnes interrogées déclare travailler entre 31 heures et 40 heures par semaine. Les mi-temps et tiers temps (entre 20 et 30 heures par semaine) représentent 24 % de la population ayant un emploi. Dans 60 % des cas, le temps de travail est subi, contre 30 % de temps choisi.



**Nombre d'heures travaillées par semaine**

S'il l'on observe maintenant la répartition de **ce temps de travail selon les sexes**, on s'aperçoit qu'il **n'est pas diffusé de façon homogène entre hommes et femmes**. Les femmes sont 28 % à travailler moins de 30 heures par semaine contre seulement 1 % d'hommes. Inversement, 35,6 % d'hommes travaillent plus de 40 heures par semaine, les femmes sont 15,4 % à faire ce quota horaire. 63 % des hommes travaillent entre 31 et 40 heures, les femmes sont 56,9 % à avoir de tels horaires.

Nombre d'heures par semaine en réalité?	moins de 30 h	entre 31h et 40h	plus de 40 h	TOTAL
<b>Sexe</b>				
homme	1,0% ( 2)	63,4% ( 123)	35,6% ( 69)	<b>100% ( 194)</b>
femme	27,7% ( 335)	56,9% ( 689)	15,4% ( 187)	<b>100% (1211)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24,0% ( 337)</b>	<b>57,8% ( 812)</b>	<b>18,2% ( 256)</b>	<b>100% (1405)</b>

#### Nombre d'heures travaillées par semaine en fonction du sexe

Globalement, **près de la moitié des personnes interrogées, ayant un emploi, bénéficie de la Réduction du Temps de Travail**. On remarque en revanche que cette **répartition est inégale selon la CSP**. Si les employés et ouvriers bénéficient de cet aménagement, pour 54 % d'entre eux, ce n'est pas le cas des agriculteurs et artisans qui n'en bénéficient qu'à 7 %. Les cadres en bénéficient pour 56,4 % d'entre eux et les professions intermédiaires pour 68 % . Il est alors intéressant d'observer ce que permet cette réduction du temps de travail.

Bénéfice RTT	oui	non	TOTAL
<b>Profession</b>			
agri/exploitant	6,5% ( 2)	93,5% ( 29)	<b>100% ( 31)</b>
art/com/chef d'ent	8,3% ( 5)	91,7% ( 55)	<b>100% ( 60)</b>
cadre et prof intell>	56,4% ( 106)	43,6% ( 82)	<b>100% ( 188)</b>
profession intermédiaire	68,0% ( 136)	32,0% ( 64)	<b>100% ( 200)</b>
employé	54,4% ( 474)	45,6% ( 397)	<b>100% ( 871)</b>
ouvrier	56,5% ( 113)	43,5% ( 87)	<b>100% ( 200)</b>
Autres sans activité professionnell	13,0% ( 3)	87,0% ( 20)	<b>100% ( 23)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>53,3% ( 839)</b>	<b>46,7% ( 734)</b>	<b>100% (1573)</b>

#### Les bénéficiaires de réduction de temps de travail en fonction de leur profession

**Pour 30 % des personnes, les jours RTT permettent en premier lieu de passer du temps avec sa famille**, puis en second lieu de s'occuper des activités domestiques (ménages etc.). Ces RTT permettent donc aux individus de « s'occuper de la maison » il semble donc s'agir d'un **point favorisant la conciliation**. **Les hommes et les femmes utilisent cependant de façon différente cette réduction du temps de travail**. Les hommes vont, comme les femmes utiliser leurs RTT pour passer du temps avec leur famille, mais aussi pour leurs loisirs dans 35 % des cas, les femmes le feront dans 21 %. A l'inverse, les femmes vont utiliser leur réduction du temps de travail à des tâches domestiques pour 40 % d'entre elles, les hommes seront 26 % à en faire autant.

Activités grâce à RTT	Loisirs	temps avec famille	taches domestiques	TOTAL
<b>Sexe</b>				
homme	34,7% ( 75)	39,8% ( 86)	25,5% ( 55)	<b>100% ( 216)</b>
femme	20,7% ( 227)	38,9% ( 428)	40,4% ( 444)	<b>100% (1099)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23,0% ( 302)</b>	<b>39,1% ( 514)</b>	<b>37,9% ( 499)</b>	<b>100% (1315)</b>

#### Activités pratiquées grâce aux RTT en fonction du sexe

En ce qui concerne le **choix des horaires de travail**, là encore, la **répartition est inégale selon la CSP**. On remarque à ce propos que plus l'on monte le long de la hiérarchie sociale plus le temps de travail peut être choisi. Pour 61 % des cadres, les horaires de travail sont choisis et de la même façon, les artisans commerçants sont 81,5 % à pouvoir en faire autant. 44,1 % des professions intermédiaires et 37 % des employés peuvent choisir leurs horaires. Enfin, les ouvriers voient leurs horaires imposés pour 84 % d'entre eux.

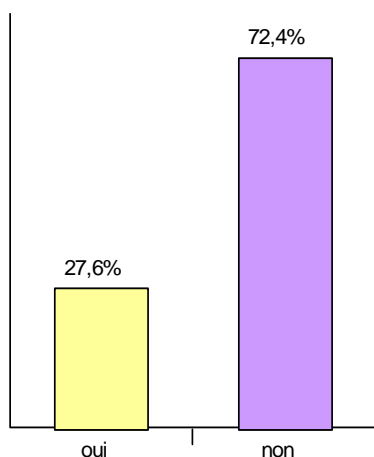
Il en est de même pour l'aménagement des horaires ou les absences. Là encore, les **cadres et artisans commerçants peuvent plus facilement aménager leurs horaires de travail** voire s'absenter, tandis qu'il est difficile de le faire pour les employés et les professions intermédiaires. Il est quasiment impossible de le faire pour les ouvriers.

Choix horaires et temps de travail	imposés	choix	TOTAL
<b>Profession</b>			
agri/exploitant	16,7% ( 4)	83,3% ( 20)	<b>100% ( 24)</b>
art/com/chef d'ent	18,5% ( 10)	81,5% ( 44)	<b>100% ( 54)</b>
cadre et prof intell>	38,9% ( 68)	61,1% ( 107)	<b>100% ( 175)</b>
profession intermédiaire	55,9% ( 109)	44,1% ( 86)	<b>100% ( 195)</b>
employé	62,8% ( 531)	37,2% ( 315)	<b>100% ( 846)</b>
ouvrier	84,1% ( 164)	15,9% ( 31)	<b>100% ( 195)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59,5% ( 886)</b>	<b>40,5% ( 603)</b>	<b>100% (1489)</b>

#### Choix des horaires de travail en fonction de la profession

## ■ Les Congés paternités / maternités / parentaux.

**Le congé paternité** n'est, globalement, que **très peu utilisé**. 27,6 % des pères interrogés ont en effet pris un tel congé.



**La prise de congé paternité**

La **principale raison** qui explique le faible pourcentage des pères à prendre un congé à la naissance d'un enfant est **le caractère récent de cette mesure** (2003). En effet, lorsque l'on regarde dans le détail des âges, la prise ou non d'un congé de paternité, on s'aperçoit que les jeunes pères (26-35 ans) ont majoritairement pris un congé (69,4 %), tandis que les personnes plus âgées (36-50 ans ou 51-65 ans) n'en ont pas pris à plus de 80 %.

Congés paternité	oui	non	TOTAL
<b>Age</b>			
18-35 ans	69,4% ( 25)	30,6% ( 11)	<b>100% ( 36)</b>
36-50 ans	18,8% ( 28)	81,2% ( 121)	<b>100% ( 149)</b>
51 et plus	16,7% ( 4)	83,3% ( 20)	<b>100% ( 24)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27,3% ( 57)</b>	<b>72,7% ( 152)</b>	<b>100% ( 209)</b>

**La prise de congé paternité en fonction de l'âge**

**Le congé maternité** est quant à lui **pris de façon beaucoup plus massive**, puisque **81,9 % des mères l'ont utilisé**. Celles qui ne l'ont pas utilisé déclarent qu'un tel congé n'était pas compatible avec leur activité professionnelle (65 %), l'autre raison invoquée est le manque d'intérêt de cette mesure (35 %). Les femmes n'ayant pas eu recours au congé maternité sont principalement des agricultrices (14,8 %) et des artisanes (28,9 %).



Les cadres sont celles qui prennent le plus massivement des congés à la naissance d'un enfant puisque 91 % d'entre elles disent avoir pris un congé maternité.

Congé maternité	oui	non	TOTAL
<b>Profession</b>			
agri/exploitant	85,2% ( 23)	14,8% ( 4)	<b>100% ( 27)</b>
art/com/chef d'ent	71,1% ( 32)	28,9% ( 13)	<b>100% ( 45)</b>
cadre et prof intell>	91,0% ( 121)	9,0% ( 12)	<b>100% ( 133)</b>
profession intermédiaire	89,0% ( 146)	11,0% ( 18)	<b>100% ( 164)</b>
employé	83,5% ( 603)	16,5% ( 119)	<b>100% ( 722)</b>
ouvrier	82,2% ( 106)	17,8% ( 23)	<b>100% ( 129)</b>
Autres sans activité professionnell	66,3% ( 138)	33,7% ( 70)	<b>100% ( 208)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>81,9% (1169)</b>	<b>18,1% ( 259)</b>	<b>100% (1428)</b>

#### La prise de congé maternité en fonction de la profession

Globalement, le congé maternité n'entraîne pas de perte de salaire. 73 % des femmes disent ne pas avoir connu une baisse de salaire suite à leur retour de congé. Enfin, plus de 60 % des femmes ayant pris un congé maternité sont satisfaites de la durée de celui-ci.

**Le congé parental**, à l'image du congé paternité, est **utilisé de façon variable** avec l'âge. 50 % des 18-35 ans ont pris un congé parental contre 43,8 % des 36-50 ans et 18,8 % des 51-65 ans. Notons, que ce congé est **essentiellement pris par des femmes**. 48,9 % des femmes y ont eu recours contre 12,2 % des hommes. Pour les personnes ayant eu recours au congé parental, 90 % se disent satisfaites de la durée.

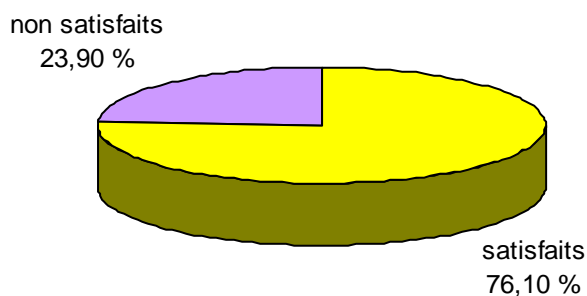
Congé parental	oui	non	TOTAL
<b>Sexe</b>			
homme	12,2% ( 23)	87,8% ( 166)	<b>100% ( 189)</b>
femme	48,9% ( 707)	51,1% ( 740)	<b>100% (1447)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44,6% ( 730)</b>	<b>55,4% ( 906)</b>	<b>100% (1636)</b>

#### La prise de congé parental en fonction du sexe

## ■ Conclusion sur la conciliation.

Il est enfin intéressant de remarquer que **55 % des ligériens interrogés estiment que leur vie professionnelle n'a pas eu d'incidence sur leur vie familiale**. De la même manière, **56 % déclarent que leur vie familiale n'a pas eu de conséquence sur leur vie professionnelle**. Globalement, toutes les professions s'entendent sur le peu d'interférence entre vie professionnelle et vie familiale. On remarque cependant que pour les artisans, la vie professionnelle a modifié pour beaucoup la vie familiale. 20,6 % disent qu'elle a influencé la naissance de leurs enfants et 6 % leur situation matrimoniale (séparé ou divorcé.).

**Enfin, 76,1% des habitants des pays de la Loire se disent satisfaits de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.**



**La satisfaction de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle**

## SYNTHESE, CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.

---

### ■ Conciliation et famille : la persistance des rôles traditionnels.

La **première observation** que nous pouvons faire, est la **persistance d'une organisation traditionnelle de la famille**. En effet, à l'intérieur des foyers, les rôles se spécialisent afin de rendre compatible vie familiale et vie professionnelle. Ainsi, et pour schématiser, les hommes, se « spécialisent » dans la vie professionnelle et les femmes dans la vie familiale. Plusieurs de nos indicateurs montrent ce phénomène. A titre d'exemple, citons la prise de congé parental à la naissance d'un enfant qui est plus largement utilisé par les femmes que par les hommes (il semblerait cependant que les jeunes pères aient plus recours aux congés paternité que leurs aînés.). Plus symptomatique encore, le fait d'être « au foyer » : 3 % des hommes interrogés se déclarent au foyer, les femmes sont 11 %.

L'augmentation sur le marché du travail des femmes ne se traduit donc pas par une permanence dans la vie professionnelle puisqu'elle le quitte de façon ponctuelle ou régulière pour l'immense majorité d'entre-elles. De plus et comme l'explique Martine Segalen, « *les femmes ont mordu dans le domaine masculin, mais les hommes se sont bien gardés d'intervenir trop dans le domaine dit autrefois traditionnellement féminin.*<sup>2</sup> »

Aussi, si l'on prend les deux activités phares qui sont désignées par « domaine dit autrefois traditionnellement féminin », c'est-à-dire éducation et tâches ménagère (Segalen 1981), on peut se rendre compte qu'il s'agit, encore aujourd'hui, d'activités quasi-exclusivement féminines : 70% des femmes s'occupent quotidiennement des diverses tâches ménagères. De la même façon, lorsque l'enfant est aidé pour ses leçons par un de ses parents, c'est dans 70% par sa mère.

Peut-être alors, peut-on expliquer la sur-représentation des femmes dans les personnes ayant répondu au questionnaire, en disant que les femmes sont davantage impliquées dans le processus de conciliation que les hommes.

---

<sup>2</sup> M. Segalen, (1988) *Sociologie de la famille*, Paris Armand Colin. P. 165

## ■ Conciliation et emploi : des inégalités socioculturelles

La **seconde observation** que nous ferons concerne **l'organisation du travail**. Deuxième moment de la conciliation, il convient donc de lui apporter autant d'importance qu'à l'organisation de la vie familiale.

En continuant sur la division sexuelle remarquons que les **femmes occupent plus souvent des postes à temps partiel que les hommes** (28 % contre 1 %). A l'inverse, les hommes ayant un nombre d'heures hebdomadaires supérieur à 40 heures sont beaucoup plus nombreux que les femmes. Cette même distinction entre temps partiel et quotas horaires supérieurs à 35 heures se retrouve entre les CSP. **Les artisans, cadres et agriculteurs auront des charges horaires supérieures à 40 heures hebdomadaires** quand les employés et professions intermédiaires auront plus facilement un temps partiel. Les ouvriers travaillent pour 75 % 35 heures par semaine. En Mayenne et en Vendée en revanche les ouvriers ont des horaires qui s'approchent plus des horaires des agriculteurs. On peut penser qu'il s'agit d'ouvriers agricoles contrairement aux autres départements où il s'agit d'ouvriers d'usine.

Cependant, les ligériens exerçant une activité professionnelle avec un nombre d'heures hebdomadaires supérieur à 35 heures sont aussi ceux qui peuvent aménager le plus facilement leurs horaires.

## ■ La famille élargie : le rôle des grands-parents.

Enfin, cette étude met en avant le rôle de la famille élargie dans la conciliation. Celle-ci apparaît comme une aide à l'organisation du domestique et du familial. **Les grands-parents semblent être les principaux acteurs de cette famille élargie**, et cela, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle des personnes interrogées. D'une manière générale, **22 % des familles ligériennes font garder leurs enfants par les grands-parents** et cela, de façon homogène entre les départements et sans que le revenu mensuel n'intervienne (22 % des familles ayant des revenus mensuels de plus de 5000 euros font garder leurs enfants par les grands-parents, 24 % des familles aux revenus compris entre 1000 et 1500 euros utilisent ce même mode de garde).

Si ce mode de garde informel ne dépend pas fondamentalement de la CSP, il ne varie pas non plus en fonction de l'âge. Il semble également que l'aide des grands-parents dans la garde des enfants ne diffère pas en fonction de la taille de la commune de résidence. En revanche plus la taille de la ville de résidence augmente, plus l'on voit apparaître les autres membres de la famille dans la garde (frères et sœurs et autres membres).

Poursuivons sur cette idée en citant une enquête de Fagnani et Letablier<sup>3</sup>. Dans cette étude, les deux auteurs montrent, d'une part que l'entraide familiale est plus importante en province qu'en région parisienne et d'autre part, que cette aide assure généralement la jonction entre la sortie de l'école et le retour du travail des parents. Elle est également sollicitée pendant les vacances, comme le montre de façon partielle notre étude. Les deux chercheuses mettent enfin en avant le fait que le membre de la famille le plus sollicité est la grand-mère maternelle.

Les grands-parents entrent aussi en compte lorsqu'il s'agit de garder les enfants malades. Le questionnaire ne nous permet que d'entre-voir (au travers notamment l'analyse de la modalité « autre » de la question n°15 relative à la garde des enfants malades) le fait qu'il s'agisse d'un recours non négligeable. Les autres membres de la famille apparaissent également (de façon plus marginale) lors des tâches domestiques.

Les grands-parents et plus globalement les membres de la famille semblent intervenir largement dans le processus de conciliation, d'un point de vue quantitatif mais également qualitatif. Le recours aux grands-parents peut être vécu comme un soulagement des charges éducatives et domestiques mais il peut également susciter un certain nombre de tensions.

Plus largement, il semblerait que les tâches traditionnellement familiales le restent et qu'elles soient déléguées le plus possible à des tiers familiaux. Qu'il s'agisse d'éducation, de tâches domestiques ou encore de vacances et d'accompagnement à l'école, la famille élargie est un redoutable concurrent des institutions spécialisées, notamment grâce à sa grande flexibilité mais aussi à son moindre coût financier.

---

<sup>3</sup> J. Fagnani, M-T. Letablier, (2003), Qui s'occupe des enfants après l'école ? « recherches et prévisions », n°72.

## ■ Profil des familles selon le mode de garde

Poursuivons maintenant en voyant plus en détail comment et par qui sont utilisés les différents mode de garde. Nous nous attachons ici à cet indicateur particulier qu'est le mode de garde car il nous semble être un bon reflet du ou des processus de conciliation.

**La crèche** est le **service de garde spécialisé le moins utilisé**, 4,6 % de la population y a recours principalement en raison du peu de places qu'elle offre. Elle est le plus fréquemment utilisée par les familles travaillant toute la journée, tôt le matin ou tard le soir. Les personnes aux revenus modestes (inférieurs à 1500 euros) sont les premières utilisatrices de crèche.

Ce mode de garde, même s'il est utilisé de façon relativement semblable entre les départements, est privilégié dans les zones plus rurales (Vendée, Sarthe, Mayenne).

**L'assistante maternelle** est quant à elle le **moyen de garde le plus utilisé** avec la garderie. Un enfant sur six est gardé par une assistante maternelle. Ce système de garde est surtout utilisé par les personnes les plus aisées. **Le nombre de familles employant une assistante maternelle augmente avec le revenu du foyer**. Ainsi, les cadres et professions intermédiaires utiliseront principalement ce mode de garde. De plus, le fait qu'il s'agisse d'un mode de garde coûteux, fait qu'il est surtout sollicité par les familles n'ayant qu'un seul enfant (plus la taille de la fratrie augmente, moins les assistantes maternelles seront sollicitées.). Elles semblent également plus présentes dans les communes rurales (moins de 5000 habitants.). Ces villages concentrent à eux seuls 64 % des assistantes maternelles, ce qui semble logique puisque les autres structures de garde sont rarement présentes dans les petites communes rurales.

Ce système de garde est utilisé de façon plus importante en Sarthe et de façon beaucoup moins importante en Loire Atlantique.

**La garderie périscolaire** est un système que l'on peut rapprocher de l'assistante maternelle de par sa fréquentation (qualitativement comme quantitativement). Elle est en effet **fréquentée par des enfants de cadres et de professions intermédiaires** ayant les revenus les plus importants et une famille avec peu d'enfants. Elle semble, par contre, être implantée aussi bien en zones rurales qu'urbaines et est utilisée par 20 % des familles du Maine et Loire contre 13 % par les foyers Sarthois.

**La baby-sitter** est un système de garde **utilisé par les personnes les plus impliquées dans leur vie professionnelle**, c'est-à-dire par ceux qui travaillent plus de 40 heures par semaine. Ils utilisent ce mode de garde en priorité vraisemblablement, du fait de la souplesse des horaires d'une baby-sitter en soirée notamment. Il s'agira une nouvelle fois **très massivement des cadres** et des plus hauts revenus. 40 % des baby-sitters employées le sont par des personnes ayant des revenus supérieurs à 3 000 euros. Ce qui s'explique par son coût élevé. C'est un mode de garde qui fonctionne **principalement dans les grandes agglomérations** (plus de 50000.) Ainsi il est surtout présent dans le Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique. Il s'agit cependant d'un système de garde marginal puisqu'il n'est utilisé que par 2,2 % de la population interrogée.

**Un des conjoints se voit confier la garde des enfants dans 1 famille sur 4.** Les familles nombreuses sont celles qui confient le plus systématiquement la garde des enfants à un des parents. Il semblerait d'ailleurs que le troisième enfant joue souvent un rôle clef dans le choix du mode de garde. Le nombre de parents gardant un de ses enfants augmente de 29 % entre le second et le troisième enfant. Il augmente ensuite de 15 % entre le troisième et le quatrième. Ce mode de garde est utilisé par les personnes sans activité bien sûr, mais aussi par les agriculteurs et les artisans. Ce mode de garde diminue lorsque le revenu augmente. Il est présent de façon analogue dans les cinq départements.

**Un autre membre de la famille et principalement les grands-parents maternels** vont garder les enfants **dans 34 % des familles ligériennes**. Il s'agit surtout de garde ponctuelle lorsque les parents travaillent le matin ou l'après-midi uniquement. Ainsi, les personnes à mi-temps confieront leurs enfants à un membre de la famille de façon plus systématique que les personnes travaillant plus de 40 heures par semaine. Il s'agit généralement, d'ouvriers et d'agriculteurs, de personnes aux revenus modestes : 41 % des familles ayant un revenu de moins de 1 000 euros font appel à un membre de la famille pour garder leurs enfants. Curieusement, c'est **dans les zones urbaines** que vont être le plus souvent confiés les enfants à quelqu'un de la famille. Quelque soit le département de résidence, les membres de la famille sont sollicités de façon équivalente.

## ■ La satisfaction de la conciliation

**Que l'on se place au niveau régional ou aux niveaux départementaux, les ligériens interrogés sont toujours plus de 70 % à se dire satisfaits de la façon dont ils concilient vie familiale et vie professionnelle.**

De la même façon, plus de 50 % (tant au niveau régional qu'aux niveaux départementaux) des parents disent que leur vie familiale n'a pas eu de conséquence sur leur vie professionnelle et réciproquement, ils sont plus de 50 % à déclarer que leur parcours professionnel n'a pas influencé leur vie familiale. La **seule différence** que l'on peut noter, réside dans le fait que les **cadres, artisans et professions intermédiaires** sont les plus nombreux à dire que **leurs activités professionnelles à eu une incidence sur leur vie familiale** (il s'agit en générale du retard de la fécondité). Les **ouvriers et les employés** sont, **en revanche, ceux pour qui le parcours professionnel n'a pas eu d'incidence sur leur vie familiale.**

## ■ Les améliorations des modes de gardes.

**La principale amélioration à apporter aux services de garde actuels est l'assouplissement de leurs horaires, en premier, lieu et la création de nouvelles structures de garde** au sein de l'entreprise mais aussi des zones rurales (56 %). C'est en second lieu qu'apparaît la baisse des horaires de travail ou leurs assouplissements (22 %). Le **coût trop élevé** des structures et notamment des assistantes maternelles et des baby-sitters est aussi soulevé lorsque l'on interroge les ligériens sur les améliorations à porter au système de garde (17 %). **L'autre problème** que mettent en lumière les parents interrogés, est celui des **aides financières de la CAF** qui s'arrêtent lors du septième anniversaire de l'enfant (7 %). Or, pour les parents interrogés un enfant est encore trop petit pour se garder seul à 7 ans.

Des **idées de gardes plus originales** sont également citées. Un **réseau de grands-parents ou d'étudiants** pour garder les enfants entre la fin de l'école et le retour des parents mais aussi un **système de garde d'urgence** (en cas d'enfant malade surtout).

Il nous faut alors remarquer que **les parents cherchent avant tout à aménager les modes de garde avant de vouloir aménager leurs horaires de travail.**



## ■ Propositions

Les aînés (par le biais des grands-parents) semblent être des partenaires sollicités et convoités (mais aussi jugés aptes à s'occuper d'enfants) par les parents. Pourquoi ne pas mettre alors une **mesure favorisant ce lien intergénérationnelle** par le biais d'associations et de partenariat entre les parents d'élèves et un club du troisième âge.

De la même façon que les parents interrogés l'ont exprimé concernant le fait que les enfants de 7 ans ne peuvent pas se garder seuls, peut-être faudrait-il voir **à mettre en place un système d'étude ou d'activités sportives** (plutôt qu'une garderie) pour les plus grands.

**Mettre en place des dispositifs permettant de changer**, au-delà des mentalités, **les comportements** afin d'impliquer plus amplement et de façon plus systématique les pères dans la vie familiale et inversement de permettre aux femmes de s'en détacher plus facilement. Il ne s'agit pas de laisser aux institutions spécialisées le poids de la conciliation (s'occuper des enfants et des tâches domestiques par exemple), mais plutôt de faire en sorte de partager la conciliation entre les sexes et non de la segmenter comme c'est actuellement le cas.



Enquête commanditée par l'URAF des Pays de la Loire  
Réalisée en 2005/2006 par l'IPSA, Université Catholique de l'Ouest  
Sous la direction de Laurence Cocandea-Bellanger  
Avec la participation des étudiants : Carole Brétault, Julien Guerville,  
Marie Langonné, Maxime Roux, Poerava Tatarata



# VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE

## I. VIE FAMILIALE

### a. Temps avec les enfants

1/ **Quelle(s) activité(s) faites-vous le plus souvent avec vos enfants ?**

- Lecture
- Télévision
- Informatique
- Jeux de sociétés, jeux de cartes
- Peinture, dessin, musique, chant
- Activité sportive
- Bricolage, jardinage
- Cuisine
- Balade
- Pas d'activité particulière, vous passez du temps ensemble
- Aucune activité
- Autre, précisez : .....

2/ **Quand passez-vous le plus souvent du temps avec vos enfants ?**

- Le soir
- Le mercredi
- Le week-end
- Pendant les vacances
- Autre, précisez : .....

3/ **Aimeriez-vous passer plus de temps avec vos enfants ?**

- OUI  NON

4/ **Si oui, pour quelle(s) raison(s) ne pouvez-vous pas le faire ?**

- Manque de temps
- Vos horaires ne sont pas compatibles avec ceux de vos enfants
- Vos enfants n'en ont pas envie
- Vos enfants ont leurs propres activités
- Autre, précisez : .....

5/ **Accompagnez-vous ou allez-vous chercher vos enfants à l'école ?**

- OUI  NON

6/ **Si non, pour quelle(s) raison(s) ?**

- Vos horaires ne coïncident pas avec ceux de vos enfants
- Votre conjoint(e) s'en occupe
- Une personne que vous employez s'en occupe
- Un membre de la famille s'en occupe
- Vos enfants assument seuls leurs trajets scolaires
- Vos enfants utilisent le transport scolaire
- Une solidarité du voisinage a été mise en place
- Autre, précisez : .....

### b. Le mode de garde des enfants

7/ **Quel(s) mode(s) de garde utilisez-vous le plus souvent, pendant votre temps de travail et/ou pendant vos autres activités ? Remplissez le tableau ci-dessous :**

Modes de garde	Pendant votre temps de travail	Pendant vos activités
Vous-même		
Votre conjoint(e)		
Crèche, halte garderie, crèche d'entreprise		
Assistante maternelle à domicile ou non		
Garderie périscolaire		
Baby-sitter		
Frère/sœur		
Grands-parents		
Autre membre de la famille		
Pas de mode de garde, vos enfants sont grands		
Autre, précisez : .....		
.....		
.....		

8/ **Quelles sont les raisons principales de ce choix ?**

- Coût financier moindre
- Souhait de garder votre enfant à domicile
- Souhait d'avoir un mode de garde à l'extérieur du domicile
- Absence de famille ou de connaissance pour garder vos enfants
- Facilité de compatibilité avec vos horaires
- Facilité de compatibilité avec les horaires de votre conjoint(e)
- Proximité de votre domicile
- Proximité de votre lieu de travail
- Autre, précisez : .....

9/ Quelle(s) amélioration(s) aimeriez-vous pour faciliter le mode de garde des enfants ?

.....  
 .....

10/ Le plus souvent, comment vous organisez-vous lorsque vos enfants sont malades ?

- Vous pouvez garder vos enfants
- Votre conjoint peut garder vos enfants
- Vous demandez un congé
- Votre conjoint demande un congé
- Une autre personne les garde (ami, famille, nourrice...)
- L'enfant est assez grand pour rester seul à la maison
- Autre, précisez : .....

**c. Temps de l'aide scolaire**

11/ Qui s'occupe le plus souvent du travail scolaire de vos enfants ?

- Vous-même
- Votre conjoint(e)
- Les grands-parents
- Frère/sœur de l'enfant
- L'étude scolaire
- Vous employez une personne pour l'aide scolaire
- Vous avez recours à une association pour l'aide aux devoirs
- Il gère son travail scolaire seul
- Autre, précisez : .....

12/ Si vous vous occupez du travail scolaire de vos enfants, cela représente, en moyenne :

Nombre d'heures par semaine : .....  
 Ou nombre d'heures par jour : .....

13/ Votre aide dans le travail scolaire de vos enfants représente pour vous :

- Un moment de partage avec chaque enfant
- Un devoir
- Une « corvée »
- Autre, précisez : .....

**d. Temps des repas**

14/ Combien de fois prenez-vous un repas en famille (à la même heure, à la même table, avec toutes les personnes vivant sous votre toit) ?

- Tous les jours
- 1 à 2 fois par semaine
- Jamais
- Autre, précisez : .....

15/ Aimeriez-vous prendre plus de repas tous ensemble ?

OUI  NON

16/ Si oui, pour quelle(s) raison(s) ne pouvez-vous pas le faire ?

- Vos horaires ne correspondent pas à ceux de votre famille
- Les horaires de votre conjoint(e) ne correspondent pas à ceux de votre famille
- Vos enfants souhaitent manger à des heures différentes
- Autre, précisez : .....

**e. Les tâches domestiques**

17/ En ce qui concerne les tâches domestiques, remplissez le tableau ci-dessous :

Tâches domestiques	Personne qui s'en occupe le plus souvent				Durée hebdomadaire
	vous-même	votre conjoint	membre de la famille	aide ménagère, femme de ménage	
Courses					
Préparation repas					
Ménage					
Entretien du linge (lessive, repassage)					
Formalités administratives					

18/ Si vous employez une personne extérieure, comment est-elle rémunérée ?

- Par une association
- Par vous-même en chèques emploi service
- Par vous-même par un autre mode de paiement
- Autre, précisez : .....

19/ Les tâches domestiques représentent pour vous :

- Une activité plaisante
- Un devoir
- Une « corvée »
- Autre, précisez : .....

**f. Les vacances**

20/ Partez-vous en vacances ?

OUI  NON

21/ Si oui, avec qui partez-vous le plus souvent ?

- Seul(e)
- Avec votre conjoint(e)
- Avec vos enfants
- Avec votre conjoint(e) et vos enfants
- Avec des amis
- Autre membre de la famille
- Autre, précisez : .....

22/ Si vous ne partez pas en vacances avec votre famille, aimeriez-vous le faire ?

OUI  NON

23/ Si oui, pourquoi ne pouvez-vous pas le faire ?

- Trop cher
- Vous n'avez pas les mêmes congés que votre conjoint(e)
- Vous n'avez pas de congés pendant les périodes de vacances scolaires
- Autre, précisez : .....

24/ Si vous ne partez pas en vacances, quelle en est la raison principale ?

- Trop cher
- Manque de temps
- Vous n'avez pas de congé
- Vous n'êtes pas intéressé
- Autre, précisez : .....

25/ Si vos enfants partent en vacances sans vous, dans quel cadre ?

- Dans un centre de loisirs, centre de vacances
- Chez leurs grands-parents, la famille ou les amis
- Autre, précisez : .....

26/ Si vous bénéficiez d'aides pour que vos enfants partent en vacances, précisez lesquelles ?

- Caisse d'Allocations familiales
- Mutualité Sociale Agricole
- Comité d'Entreprise
- Autre, précisez : .....

## II. VIE PROFESSIONNELLE

27/ Actuellement, exercez-vous une activité professionnelle ?

OUI  NON

*Si non, reportez-vous à la question n°48*

### A. Activité professionnelle

#### a. Durée et horaires de travail

28/ Bénéficiez-vous de la loi sur la Réduction du Temps de Travail (RTT) ?

OUI  NON

29/ Cela vous a-t-il permis de libérer du temps ?

OUI  NON

30/ Si oui, que vous permet ce temps libéré ?

- Activité de loisirs au domicile
- Activité de loisirs hors domicile
- Temps avec votre famille
- Temps pour vos activités associatives et bénévoles
- Repos
- Tâches administratives
- Tâches ménagères
- Autre, précisez : .....

31/ Combien d'heures par semaine votre contrat de travail prévoit-il ? .....

32/ En réalité, combien d'heures travaillez-vous, en moyenne, par semaine ? .....

33/ Vos horaires et votre temps de travail :

- Vous ont été imposés
- Vous les avez choisis

34/ Vos horaires et votre temps de travail vous conviennent-ils ?

OUI  NON

35/ Si oui, pour quelle(s) raison(s) ?

- Votre travail vous passionne
- Vous avez un niveau de vie satisfaisant
- Vous avez du temps avec votre famille
- Vous avez du temps pour vos loisirs
- Vous avez du temps pour vos activités associatives et bénévoles
- Autre, précisez : .....

36/ Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

\*Vous aimeriez travailler plus :

- Car votre travail vous passionne
- Pour augmenter vos revenus pour vos besoins personnels et familiaux,

\*Vous aimeriez travailler moins :

- Pour avoir plus de temps avec votre famille
- Pour avoir plus de temps pour vos loisirs
- Pour avoir plus de temps pour des activités associatives et bénévoles
- Car vous ne trouvez pas d'intérêt dans votre travail
- Autre, précisez : .....

37/ Travaillez-vous ?

- Toute la journée
- Uniquement le matin
- Uniquement l'après-midi
- En horaires alternés (par exemple le matin et/ou l'après-midi)
- Tard le soir
- Tôt le matin
- De nuit
- Le week-end
- Autre, précisez : .....

38/ Si vous travaillez à domicile, comment appréciez-vous vos horaires de travail ?

- Ils vous permettent d'avoir du temps avec votre famille
- Ils vous permettent d'avoir du temps pour vos loisirs
- Ils vous permettent d'avoir du temps pour vos activités associatives et bénévoles
- Vos horaires sont pénibles
- Autre, précisez : .....

39/ Avez-vous la possibilité d'aménager vos horaires de travail et des facilités pour vous absenter ?

OUI  NON

40/ Y-a-t-il souvent des changements imprévus dans vos horaires de travail ?  OUI  NON

41/ Si oui, quelle est la principale conséquence ?

- Des tensions familiales
- Le mode de garde des enfants
- Vos loisirs
- Vos activités associatives et bénévoles
- Votre état de fatigue
- Autre, précisez : .....

**b. Temps de transport**

c.

42/ Combien de temps mettez-vous pour vous rendre à votre travail ? .....

43/ Quelle distance sépare votre domicile de votre lieu de travail ? .....

44/ Pour vous rendre à votre travail, quel mode de transport utilisez-vous le plus souvent ?

- Train
- Transports en commun
- Voiture personnelle, covoiturage
- Moto, scooter...
- Vélo
- Autre, précisez : .....

45/ La durée du transport pour vous rendre à votre travail, vous convient-elle ?

- OUI  NON

46/ Dans le cadre de votre profession, êtes-vous souvent amené à vous déplacer loin de votre domicile ?

- OUI  NON

47/ Cela vous convient-il ?

- OUI  NON

**B. Parent au foyer**

48/ Si vous n'exercez pas actuellement d'activité professionnelle, êtes-vous parent au foyer ?

- OUI  NON

*Si non, reportez-vous à la question n°53*

49/ Vous n'exercez pas actuellement d'activité professionnelle, est-ce :

- Par choix familial
- Par contrainte
- Pour des problèmes de santé
- Mutation du conjoint
- Autre, précisez : .....

50/ Depuis combien de temps êtes-vous parent au foyer ? .....

51/ Qu'appréciez-vous le plus dans le fait d'être parent au foyer ? Vous avez du temps pour :

- Vous occupez de vos enfants
- Vous occupez des tâches domestiques
- Vos loisirs
- Vos activités associatives et bénévoles
- Autre, précisez : .....

52/ Quel est pour vous le principal inconvénient dans le fait d'être parent au foyer ?

- Vous aimeriez avoir une activité professionnelle
- Le manque de reconnaissance sociale
- Trop de temps passé aux tâches domestiques
- Le manque de temps pour avoir des loisirs
- Les difficultés financières
- L'isolement
- Autre, précisez : .....

**C. Congés paternité, maternité, parental**

**a. Congé paternité**

53/ Si vous êtes un homme avez-vous bénéficié d'un congé paternité ? (Congé de 11 jours)

- OUI  NON

54/ Si vous avez eu recours au congé paternité, remplissez le tableau ci-dessous :

Enfant	Durée du congé	La durée vous a convenu		Perte de salaire	
		Oui	Non	Oui	Non
1 <sup>er</sup>					
2 <sup>ème</sup>					
3 <sup>ème</sup>					
4 <sup>ème</sup>					

55/ Si vous n'avez pas eu recours au congé paternité, pour quelle(s) raison(s) ?

- Vous n'étiez pas intéressé
- Cela ne se faisait pas à l'époque
- Votre activité professionnelle ne vous le permettait pas
- Votre employeur n'était pas d'accord
- Autre, précisez : .....

**d. Congé maternité**

56/ Si vous êtes une femme, avez-vous bénéficié du congé maternité ?

- OUI  NON

57/ Si vous avez eu recours au congé maternité, remplissez le tableau ci-dessous :

Enfant	Durée du congé	La durée vous a convenu		Perte de salaire	
		Oui	Non	Oui	Non
1 <sup>er</sup>					
2 <sup>ème</sup>					
3 <sup>ème</sup>					
4 <sup>ème</sup>					

58/ Si vous n'avez pas eu recours au congé maternité, pour quelle(s) raison(s) ?

- Vous n'étiez pas intéressée
- Votre activité professionnelle ne vous le permettait pas
- Vous aviez arrêté d'exercer une activité professionnelle
- Autre, précisez : .....

### c. Congé parental

59/ Que vous soyez un homme ou une femme, avez-vous eu recours au congé parental ?

- OUI  NON

60/ Si vous avez eu recours au congé parental, remplissez le tableau ci-dessous :

Enfant	Durée du congé	La durée vous a convenu		Perte de salaire		Plus intéressant financièrement	
		Oui	Non	oui	non	Oui	Non
1 <sup>er</sup>							
2 <sup>ème</sup>							
3 <sup>ème</sup>							
4 <sup>ème</sup>							

61/ Si vous n'avez pas eu recours au congé parental, pour quelle(s) raison(s) ?

- Vous n'étiez pas intéressé
- Cela ne se faisait pas à l'époque
- Votre activité professionnelle ne vous le permettait pas
- Perte de salaire trop importante
- Votre employeur n'était pas d'accord
- Le congé a été pris par le conjoint
- Vous aviez arrêté d'exercer une activité professionnelle
- Autre, précisez : .....

62/ A l'issue du congé parental avez-vous :

- Réintégré votre entreprise
- Retrouvé votre poste
- Entrepris une formation
- Changé d'activité
- Choisi d'avoir un autre enfant
- Cessé d'exercer une activité professionnelle
- Autre, précisez : .....

### D. Influences de la vie familiale et de la vie professionnelle

63/ Votre parcours professionnel a-t-il eu une ou des incidences sur votre vie familiale ?

- OUI  NON

64/ Si oui, lesquelles ?

- Cela a joué sur le nombre d'enfant
- Vous avez retardé l'arrivée d'un enfant
- Vous avez décidé de ne pas avoir d'enfant
- Vous avez retardé votre décision de vivre en couple
- Vous vous êtes séparé(e) ou avez divorcé
- Cela a amélioré votre situation financière
- Autre, précisez : .....

65/ Votre vie familiale a-t-elle eu une ou des incidences sur votre situation professionnelle ?

- Elle vous a permis de reprendre vos études
- Vous avez arrêté vos études
- Vous souhaitiez reprendre vos études mais vous ne l'avez pas fait
- Vous souhaitiez travailler moins mais vous ne l'avez pas fait
- Vous souhaitiez travailler plus mais vous ne l'avez pas fait
- Vous avez changé d'entreprise
- Vous n'avez pas accepté une promotion
- Autre, précisez : .....

66/ Quelle est votre principale ambition professionnelle aujourd'hui ?

- Obtenir une promotion
- Avoir un meilleur salaire
- Etre plus épanoui(e)
- Etre reconnu(e)
- Avoir plus de responsabilités
- Changer d'entreprise
- Changer de profession
- Pas d'ambition particulière
- Autre, précisez : .....

### III. TEMPS PERSONNEL

#### a. Activités à domicile

67/ **Quand vous êtes à votre domicile, que faites-vous le plus souvent ? (Activité de loisirs, de détente, sportive... hormis les tâches domestiques) :**

- Lecture
- Télévision
- Musique
- Bricolage, jardinage
- Activité sportive
- Informatique
- Repos
- Couture, broderie, tricot...
- Peinture, dessin
- Aucune activité
- Autre, précisez : .....

68/ **Qu'est-ce que vous appréciez le plus dans cette ou ces activités?**

- Le calme
- Vous changer les idées
- Partager un moment avec quelqu'un
- Vous réserver un moment pour vous
- Une occasion de discuter
- Vous dépenser physiquement
- Vous informer, vous cultiver
- Vous reposer
- Autre, précisez : .....

69/ **En moyenne, combien d'heures par semaine consacrez-vous à cette ou ces activités? .....**

#### b. Activités à l'extérieur du domicile

70/ **Hors de votre domicile, quelle(s) activité(s) de loisirs vous occupe(nt) le plus souvent ?**

- Sortie familiale
- Activité sportive
- Cinéma
- Musique
- Théâtre, concert, opéra
- Activités associatives et bénévoles
- Shopping
- Sorties avec des ami(e)s
- Aucune activité
- Autre, précisez : .....

71/ **Avec qui pratiquez-vous le plus souvent cette ou ces activités?**

- Seul(e)
- Avec votre conjoint(e)
- Avec vos enfants
- Avec votre conjoint(e) et vos enfants
- Avec un autre membre de la famille
- Avec un/une ami(e)
- Avec un(e) collègue
- Dans une association
- Dans un club
- Autre, précisez : .....

72/ **En moyenne combien d'heures par semaine consacrez-vous à cette ou ces activités?**

.....

### IV. CONCLUSION

73/ **La conciliation de votre vie familiale et de votre vie professionnelle, vous convient-elle ?**

OUI  NON

74/ **Pourquoi ?**.....

.....  
.....  
.....

75/ **Au cas où certains points que vous jugez importants n'auraient pas été évoqués dans ce questionnaire, pouvez-vous les développer en quelques mots :**

.....  
.....  
.....  
.....

### V. INFORMATIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

**Afin de mieux vous connaître, pouvez-vous répondre à ces quelques questions ? Vos réponses nous sont indispensables pour l'exploitation de nos résultats.**

76/ **Vous êtes :**  Un homme  
 Une femme

77/ **Quel est votre âge :**.....

78/ **Vous vivez :**  Seul(e) :  
 célibataire  
 séparé(e)/divorcé(e)  
 veuf(ve)  
 En couple

79/ **Si vous avez un conjoint, quel est son âge ?**.....

**80/ A quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous et votre conjoint (si vous en avez un) ? Remplissez le tableau ci-dessous :**

Catégorie Socio-Professionnelle	Vous	Votre conjoint(e)
Agriculteurs exploitants		
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise		
Cadres et professions intellectuelles supérieures		
Professions intermédiaires		
Employés		
Ouvriers		
Au foyer		
Chômeur		
Etudiant		
Autre, précisez : ..... .....		

**81/ Si vous ne savez pas, indiquez votre situation professionnelle et celle de votre conjoint(e) le plus clairement possible :** .....

**82/ Dans quelle fourchette se situent les revenus mensuels de votre foyer ?** (En tenant bien compte de toutes vos rentrées d'argent). **En Euros.**

- Moins de 500 euros
- De 500 à 800 euros
- De 800 à 1 000 euros
- De 1 000 à 1 500 euros
- De 1 500 à 2 000 euros
- De 2 000 à 3 000 euros
- De 3 000 à 5 000 euros
- Plus de 5 000 euros
- Vous ne savez pas

**83/ Combien d'enfants avez-vous ?**.....

**84/ Quel est l'âge de vos enfants et précisez leur niveau scolaire ?**

Rang de l'enfant	Age de l'enfant	Niveau scolaire de l'enfant
1 <sup>er</sup> enfant		
2 <sup>ème</sup> enfant		
3 <sup>ème</sup> enfant		
4 <sup>ème</sup> enfant		
5 <sup>ème</sup> enfant		
6 <sup>ème</sup> enfant		

**85/ Combien d'enfants avez-vous à charge ?**

.....

**86/ Souhaitez-vous avoir d'autres enfants ?**

OUI  NON

**87/ Demeurez-vous dans une commune ?**

- De moins de 5 000 habitants
- De 5 000 à 50 000 habitants
- De plus de 50 000 habitants

**88/ Travaillez-vous dans une commune ?**

- De moins de 5 000 habitants
- De 5 000 à 50 000 habitants
- De plus de 50 000 habitants

**89/ Dans quel département habitez-vous ?**

- Loire-Atlantique
- Maine et Loire
- Mayenne
- Sarthe
- Vendée

**Merci de votre participation**

**U.R.A.F des Pays de la Loire**

35 A rue Paul Bert – BP 10509 – 44105 NANTES CEDEX 4

☎ 02.40.46.28.99 – e-mail : [urafinstitution@uraf07.unaf.fr](mailto:urafinstitution@uraf07.unaf.fr)